

# Compte rendu du Séminaire "Gouvernance et Gestion Intégrée de la Zone Côtière de l'Oriental" et de la Réunion pour la mise en place d'une Cellule du Littoral Nador

**Berkane et Nador, 2 et 3 Juin 2008**



Projet SMAP III Plan d'Action pour la Côte de Nador ...

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'équipe du projet CAP NADOR et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union européenne.



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1 SEMINAIRE « GOUVERNANCE ET GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE ». BERKANE, 2 JUIN 2008.....</b>	<b>4</b>
1.1. ACCUEIL, REMERCIEMENTS .....	4
1.2. PRESENTATIONS DES OBJECTIFS ET DE CAS DE GIZC.....	4
1.3. DEBAT ET DISCUSSIONS .....	6
1.4. ATELIER DE REFLEXION .....	7
1.5. IMAGES DE LA JOURNEE.....	10
<b>2 COMPTE RENDU DE LA REUNION POUR LA MISE EN PLACE DE LA CELLULE DU LITTORAL DE NADOR. NADOR, 3 JUIN 2008.....</b>	<b>12</b>
<b>3 PESPCTIVES ET CONCLUSIONS.....</b>	<b>15</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXES : PRESENTATIONS DU SEMINAIRE .....</b>	<b>17</b>

## Préambule

Le programme d'Actions Prioritaires à Court et Moyen Termes pour l'Environnement (SMAP) a été adopté suite à de nombreuses consultations, lors de la conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne qui s'est tenue à Helsinki le 28 novembre 1997. SMAP, coordonné par la Commission Européenne, est considéré comme un cadre donnant une expression pratique au partenariat Euro Méditerranéen dans le domaine de l'environnement, il est basé sur les orientations politiques établies par la Déclaration de Barcelone et son programme de travail.

SMAP III a pour objectifs la promotion d'une utilisation plus durable des zones côtières dans la Méditerranée à travers la mise en place de Plans d'action de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Cela exige l'adoption de modèles locaux de développement prenant en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes concernées afin de fortifier et faciliter le processus d'intégration.

Dans ce cadre, le partenariat d'EUC - The Coastal Union (chef de file), l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI), la Commune Rurale de Boudinar, le Forum d'Urbanisme, Environnement et Développement (FUED) a pour objectif d'établir un plan d'actions sur la zone côtière de la province de Nador. Il a pour dessein de favoriser le développement durable dans la zone côtière de la Province de Nador par l'établissement d'un plan d'action de GIZC avec la participation publique.

La GIZC vise à rapprocher les diverses politiques ayant une incidence sur les zones littorales. Cette approche concerne à la fois la planification et la gestion des ressources côtières et de l'espace côtier, et a pour finalité une intégration verticale et horizontale des différents secteurs pour une meilleure union entre l'ensemble des acteurs politiques et des secteurs économiques, sociaux et environnementaux. Ainsi, la mise en place d'une bonne gouvernance permettra de donner lieu à des plans d'action viables et durables.



## Introduction

Les différents dispositifs de consultation et de participation publique au cours des activités du projet CAP Nador ont permis de mettre en évidence que la gestion des zones côtières et des affaires publiques repose sur un processus d'interaction et de négociation entre intervenants hétérogènes.

Dans le but de mettre l'accent sur l'interdépendance des pouvoirs associés à cette action de gestion collective, il nous a paru important et utile d'organiser un séminaire conjoint visant à une réflexion de concertation avec les parties prenantes, pour aboutir à des dispositifs de bonne gouvernance du littoral de l'Oriental. De plus, une deuxième réunion a été organisée à Nador pour la mise en place d'une Cellule du Littoral au niveau de la Province.

En effet, le 2 juin 2008, au club ORMVAM de la ville de Berkane, les coordinateurs deux projets ont organisé un séminaire sur la « Gouvernance et la Gestion Intégrée des Zones Côtière ». Plus de 60 représentants institutionnels de la région de l'Oriental, de la Cellule du Littoral Nationale ainsi que d'autres acteurs importants des secteurs économiques, sociaux et environnementaux des deux provinces de Nador et Berkane ont participé. Des experts français dans le domaine de la gouvernance et la gestion littorale furent présents pour partager des expériences internationales, apporter des conseils pour la mise en place de processus de coordination et de dispositifs appropriés en vue d'une gouvernance partagée et reconnue.

« Quelle structure de gestion permettra de mettre en oeuvre une bonne application du programme SMAPIII et son inscription dans la durabilité ? ». Telle fut la problématique soulevée par l'ensemble des participants et dont le séminaire eu pour initiative de répondre.

La structure du présent rapport retrace les deux journées consacrées à la gouvernance des zones côtières. Premièrement, le programme du séminaire tenu à Berkane avec la présentation des intervenants et l'atelier de réflexion consacré aux processus de décision à mettre en place dans la région côtière de l'Orientale. La seconde partie du rapport est une synthèse de la réunion qui eu lieu à Nador le 3 juin.



# 1 Séminaire « Gouvernance et Gestion Intégrée de la Zone Côtière ». Berkane, 2 juin 2008

## 1.1. Accueil, remerciements

Ouverture officielle de la journée par l'animateur de la séance **Mr Fouad Zyadi** (MATEE, Cellule du Littoral). Remerciements à tous les acteurs présents : locaux, régionaux, nationaux, et internationaux et à l'ensemble des acteurs ayant répondu aux invitations du programme SMAPIII. Présentation du cadre dans lequel fut organisé le séminaire, et l'espoir de validation des objectifs en fin de journée.

Intervention de **Mr Etienne Baijot** (ICZM leader, SMAP III Assistance Technique). Remerciements des responsables des projets, et à l'ensemble des personnes présentes : représentants des administrations, services, autorités, collectivités locales et société civile. Séminaire présenté comme primordiale pour la réussite des projets SMAPIII.

Intervention de **Mr Abdellatif Khattabi** (coordinateur national du projet CAP Nador). Présentation du cadre général de la journée, du projet CAP Nador et des objectifs du programme SMAPIII. Remerciements à l'ensemble des personnes présentes.

## 1.2. Présentations des objectifs et de cas de GIZC

**1.2.1- Présentation de Mr Bernard Kalaora (sociologue environnemental, expert de SMAP Assistance Technique) «La gouvernance dans la Région Orientale. Un concept et ses applications ».**

Cet exposé introductif visait à délivrer un double message, un message théorique sur le concept de gouvernance, un message pratique sur son application et sa mise en œuvre dans le contexte de la Province de Nador. L'accent a été mis sur l'importance du territoire et du local pour définir des modalités concrètes de gestion côtière en phase avec les besoins et les aspirations des populations et secteurs professionnels concernés.

Les principaux points développés ont mis en évidence l'importance des ressources de la région côtière de la Province, les enjeux posés par un processus de développement dans un contexte d'incertitude et de problèmes liés au manque d'une gestion territoriale appropriée. L'accent a été mis sur la nécessité d'une démarche participative et collaborative à travers l'établissement d'une structure de gestion littorale permettant la communication et la collaboration entre les différents

acteurs de la zone côtière.

### **1.2.2- Présentation de Mr Fouad Zyadi (MATEE, Cellule du Littoral) « Cellule du Littoral contribution à une gouvernance »**

Présentation des :

- potentiels de développement pour le littoral,
- impacts de l'activité humaine sur les ressources côtière,
- différentes menaces environnementales,
- coûts de dégradation du littoral,
- du contexte juridique.

Explication sur le fonctionnement de la Cellule du Littoral selon une configuration intégré, puis les principales activités et les perspectives d'avenir.

### **1.2.3- Présentation de Mr Omar Naji (Directeur du Centre Régional d'Investissement de Nador)**

« Les processus de décision et de gouvernance dans les territoires littoraux : décider dans un contexte évolutif d'aménagement et de développement, le cas des zones côtières ».

Contenu de la présentation :

- la stratégie générale poursuivie dans la sélection des dossiers d'investissement,
- les rôles des deux commissions régionales, et les pièces constituant le dossier d'investissement,
- les membres représentants du comité responsable de l'étude des dossiers,
- les études d'impact sur l'environnement et de la loi n° 12 – 03,
- les cas des projets d'investissement pour les zones couvertes par un document d'urbanisme homologué,
- les projets en cours sur la zone côtière de la province de Nador

### **Pause - café**

### **1.2.4- Présentation de Mme Catherine Bersani (Présidente du Pôle Littoral. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable, France). « Les dispositifs de gouvernance et la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) »**

Définition de la notion de GIZC. Présentation de la GIZC en tant que moyen de réponse pour un nouveau système de gouvernance, plus pragmatique, mais qui ne pourra durer qu'en s'inscrivant dans un système institutionnel.

Par la suite, la gouvernance a été vue comme une condition et une solution à la GIZC afin de

gérer «des périmètres concrets dans un territoire flou» et de faire en sorte «que les solutions des uns ne deviennent pas les problèmes des autres ». La partie finale de l'exposé fut consacrée aux engagements internationaux et nationaux concernant la GIZC plus précisément dans le contexte français, enfin aux décisions politiques et administratives relatives à la GIZC et à sa mise en œuvre en France

### **1.2.5- Présentation de Mr Yves Henocque (Direction Prospective et Stratégie Scientifique. Ifremer).**

« Gouvernance et gestion locale partagée. Approche systémique de la mer et du littoral».

Présentation de la gouvernance comme un outil de planification et de gestion partagé. Démonstration de l'importance de l'analyse et du diagnostic des systèmes de production (agriculture, aquaculture, tourisme, etc.) à travers l'exemple du cas de la Thaïlande (projet CHARM), et du processus d'intégration des groupes d'acteurs locaux pour une gestion partagée du territoire.

## **1.3. Débat et discussions**

Mr Fouad Zyadi a ouvert le débat et la réflexion sur le processus de décision dans la région côtière de l'Orient et de la mise en place d'un système de gouvernance.

Retransmissions générales des principales interventions:

- 1- **Mme Nehnahi** (Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, et de l'Aménagement de l'espace/ Direction de l'Aménagement du Territoire et membre de la Cellule du Littoral) a évoqué les points suivantes :
  - La difficulté de statuer sur les projets d'investissement au niveau du littoral.
  - La conception d'un outil et d'une approche de la GIZC, en élaborant un audit intégral du littoral qui permettra d'établir une typologie des zones côtières : en définissant les zones à développer et à valoriser, et les zones à protéger et à conserver.
  - Le problème des études d'impact sur l'environnement des projets résidents liés au contrôle des actions des cahiers de charge.
  - Les problèmes de la base des données au niveau du littoral. La direction de l'Aménagement du Territoire, a dans ce sens, mis en place l'Audit du littoral, un groupe technique de cartographie et statistique dans le but d'homogénéiser la base de données littorales et qui favorisera le suivi de l'évolution des zones côtières.
  - Le plan d'action de GIZC doit être articulé avec les programmes et stratégies de

- développement régional et avec des documents de planification des zones côtières locales.
- 2- **Mr Yves Henocque** a soulevé la question du statut juridique de la Cellule de Littoral.
  - 3- **Mr Bernard Kalaora** a demandé au Directeur du Centre d'Investissement Régional les alternatives possibles aux grands projets touristiques afin de proposer ou de stimuler les acteurs responsables et de faciliter aussi la sélection des dossiers d'investissements pour des actions de développement écotouristiques.
  - 4- **Mr Jaafar Hanafi** (Président de FUED) constate l'obstacle d'un développement durable du littoral dû à la non délimitation du Domaine Public Maritime. De plus, au niveau local, la perception des effets négatifs sur l'environnement et l'application de la législation environnementale restent assez faibles.
  - 5- **Mme Benbarek Mouna** (Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement) explique, par rapport aux études d'impact sur l'environnement, la difficulté de l'administration à respecter les clauses imposées aux projets. Elle rappelle aussi l'importance d'une évaluation d'impact stratégique. Enfin, elle considère que les projets de démonstration sont très importants pour que la population prenne compte de la démarche GIZC.
  - 6- **Mr Fouad Zyadi** a expliqué que l'étude d'impact, ne devrait pas être vu comme un frein pour les investissements, mais permet au contraire la création d'économies sur la base d'une analyse de coûts et de pertes, et favorise le contrôle des engagements à travers le cahier de charges pour assurer la durabilité du projet. Il a souligné l'importance d'impliquer la société civile dans le processus de gouvernance.
  - 7- **Mr Mohamed Benamar** (Ingénieur. Commune de Maddar) a souligné la faiblesse juridique et l'absence de loi qui rend difficile l'application du processus de GIZC au Maroc. De ce fait, il apparaît essentiel que l'ensemble des acteurs doit se concerter, et travailler en interconnexion dans l'attente de la Loi Littoral.

## **1.4. Atelier de Réflexion**

La méthodologie employée l'après midi eu pour objectif de joindre l'ensemble des personnes présentes durant la matinée afin d'intégrer l'ensemble des réflexions, sur la gouvernance, dans un mode de réunion participative.

La majorité des acteurs présents pendant la matinée ont suivi le débat, ce qui a permis la mise en place d'un débat interactif et constructif.

**Mr Henocque et Mme Bersani** ont présenté les concepts et notions de contrat de baie et leur mise en application en France. Cette présentation s'est effectuée dans le cadre de la mise en place d'une structure de gestion et de suivi des plans d'action GIZC pour la Province de Nador, qui sera nécessaire au bon fonctionnement et à la pérennité du projet. Le contrat de baie n'est pas un

modèle de gestion des zones côtières mais un exemple de d'institution informelle qui permet l'application et le suivi des objectifs de gestion sur un territoire défini, dont les projet SMAP III pourraient s'inspirer.

Les principaux composants de ce processus sont les suivants :

1<sup>er</sup> : Initiative locale. Structuration et organisation des acteurs par l'intercommunalité.

2<sup>ème</sup> : Le groupement de communes doit se doter d'un diagnostic territorial. Aspect de mise en forme de l'information. Rapport visant à la durabilité des usages et à la conservation.

3<sup>ème</sup> : Elaboration des actions suites aux conclusions émises par le diagnostic.

4<sup>ème</sup> : Le contrat de baie est ensuite soumis aux autorités, puis validé.

5<sup>ème</sup> : Mise en œuvre de l'ensemble des actions (actions concrètes et technique), et priorisation des études à entreprendre afin de définir et résoudre les problèmes.

6<sup>ème</sup> : Suivi et contrôle par la structure (comité, syndicat mixte, etc.) mise en place.

7<sup>ème</sup> : Révision du contrat.

Ce processus de contractualisation entre les différents acteurs (administration, collectivités locales et usagers) s'est fait à partir d'un engagement volontaire sans base légale. Ce projet doit émaner des acteurs et doit être ensuite élaboré en concertation avec les services de l'Etat. Composé de gestionnaires intentionnels et effectifs, la structure partenariale sera le gardien vigilant du processus de gestion jouant le rôle de catalyseur d'action et d'auto-censure collective. Le socle de ce processus n'est donc autre que la volonté des co-contractants.

Dans le cadre de la mise en place d'une telle structure de gestion au niveau de la Province de Nador, la problématique du financement fut abordée et débattue. Des propositions ont été faites :

- Le rôle que pourrait jouer le Centre Régional d'Investissement dans la recherche et la concertation entre bailleurs de fond.
- Le Fond National de l'Environnement qui pourrait être une source de financement par le reversement d'un fond de compensation : taxe sur les dommages dédiées à la réparation sur l'environnement.

**Mr Hafid Chafi (animateur du projet El Kala - Moulouya)** a présenté les travaux élaborés par l'équipe Moulouya (ateliers, microforum, formations...). Il a également souligné les problèmes auxquels la GIZC se confrontait dont notamment : le retard dans la publication des lois, les responsabilités morcelées entre les institutions et l'absence de structure de gestion institutionnalisée. Les recommandations émises furent les suivantes : renforcer la planification au niveau local, instaurer un comité scientifique du littoral, dynamiser la GIZC au niveau national (par exemple, parmi un site web).

**Mme Houria Naji (FUED, chargée de mission du projet Cap Nador)** a présenté le processus de

consultation et de concertation mis en place par le projet Cap Nador (analyse et résultats). Elle a présenté l'approche générale du projet dont la spécificité réside en l'accent mis sur la consultation des différents usagers et gestionnaires dans l'objectif d'identifier les problèmes dans chacun des secteurs ainsi que les relations entre les acteurs. Pour cette démarche, on s'est appuyé sur l'analyse des parties prenantes, la définition d'une stratégie de participation publique, la création d'évènements publics, les réunions thématiques, les microforums, et les interviews. Enfin, l'exposé a porté sur l'état des lieux de la gestion de la zone côtière de Nador selon les différents points de vue et représentations des parties prenantes dans chaque secteur.

Ensuite, **Mr Khattabi (ENFI, coordinateur national du projet CAP Nador)** est intervenu pour expliquer le plan d'action, la méthodologie, les antécédents, et son cadre logique.

Ainsi, la table ronde a suscité des débats passionnés sur le rôle de la Cellule du Littoral dans la coordination des projets et dans l'adaptation des outils législatifs au processus de gestion intégrée de zones côtières. Des échanges enrichissants entre la partie française et marocaine ont permis de mieux comprendre la spécificité de chacun des pays et d'identifier les expériences juridiques et contractuelles transposables (conventions, chartes, mémorandums d'entente etc..). Enfin des éléments de discussion sur le statut, le rôle et la fonction de la future Cellule Littorale de la Province de Nador ont permis de préparer la réunion du 3 juin à Nador en vue de son institutionnalisation.



### 1.5. Images de la journée





## 2 Compte rendu de la réunion pour la mise en place de la Cellule du Littoral de Nador. Nador, 3 juin 2008.

*Suite au séminaire sur la gouvernance à Berkane, le projet CAP Nador et la Cellule du Littoral National ont demandé à la Province de Nador d'organiser une réunion avec les administrations provinciales et les collectivités locales afin de créer une Cellule du Littoral Nador qui puisse appuyer la mise en place du plan d'action CAP Nador et, enfin, promouvoir la démarche GIZC dans la Province. Ainsi, les acteurs les plus importants concernant le littoral ont répondu favorablement à cette invitation et ont contribué à cette réunion en donnant leur avis sur le futur de la GIZC à Nador.*

**Wahiba Bouchaora, Chef du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Province de Nador**, apporte la bienvenue aux assistants et explique le sujet de la réunion, soit la constitution d'un comité du littoral, voire d'une Cellule du Littoral de Nador (CdL Nador). Elle souligne l'importance de la participation des assistants à cette réunion, ainsi que dans le futur comité.

**Abdellatif Khattabi, ENFI, coordinateur national du projet CAP Nador**, explique les présentations qui vont avoir lieu, tel que la constitution des Cellules du Littoral des provinces d'Essaouira et de M'diq. L'engagement des parties prenantes et la constitution de la CdL Nador sont nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'action CAP Nador.

**Fouad Zyadi, MATEE, membre de la CdL nationale**. Cette Cellule a été créée en 2004 au sein du MATEE, dans le cadre du projet MedWetCoast, afin d'accompagner les efforts du ministère de l'environnement en matière de littoral. Ainsi, le CdL est constitué de multiples institutions/départements dont la Pêche Maritime, l'INRH, le Ministère de Tourisme, l'Institut National d'Aménagement Urbain, etc.

Les activités de la CdL Nationale :

- Élaboration du texte de la Loi du Littoral.
- Organisation d'une conférence nationale sur la GIZC (ce fut la première conférence au Maroc sur le littoral).
- Constitution de groupes thématiques.

Leur travail a dépassé le domaine national en recevant des demandes afin de créer deux CdL provinciales, celles d'Essaouira et M'diq. A cette fin, des ateliers de formation sur la GIZC, avec les provinces concernées, ont eu lieu. Après leur constitution, la réflexion a porté sur la mise en œuvre d'un plan de gestion locale du littoral. Pour cela plusieurs actions sont en cours : un diagnostic, avec un expert international et les acteurs locaux, la consultation des acteurs afin d'identifier leurs relations et les enjeux et les défis auxquels ils doivent faire face, et enfin l'établissement d'une liste de priorités par site. Actuellement le travail de diagnostic est en voie d'être présenté à M'diq. Le

problème du manque de coordination entre les acteurs, qui ne connaissent pas les coordonnées des autres, a été soulevé.

L'opportunité de créer des liens entre Nador et les niveaux nationaux et internationaux, grâce à la création de la CdL Nador a été mentionnée.

Membres de la CdL provinciale : Province, Délégués, associations, professeurs, collectivités locales.

Il faudrait organiser des séminaires. Une recommandation a été faite dans ce sens : en faire un dans un ou deux mois afin de décider des tâches de la Cellule.

Par rapport à l'intégration de l'information et sa mise à disposition, le besoin de faire un petit bilan de la situation du littoral s'est manifesté. Ce bilan servirait de base aux acteurs et serait un moyen de construire un consensus sur les problèmes en jeu.

Après ces premières interventions, une série de questions ont été posés afin de clarifier la procédure de création de la CdL Nador, ses tâches et son fonctionnement.

Jaafar Hanafi, président de FUED, a rappelé l'importance de l'approche du projet CAP Nador, qui est en train de rédiger des actions au niveau local visant à un développement durable du littoral de la Province, en tenant compte de l'enquête publique réalisé par le projet. Ainsi, plusieurs intervenants ont insisté sur la convenance de construire la CdL Nador en base aux résultats du projet. Le projet peut aider à la création et fonctionnement de celle-là parmi des journées de formation (par exemple sur les indicateurs de suivi du plan) ou par le financement d'un bulletin. On a jugé enfin que la création d'une CdL Nador est viable et souhaitable étant donné le travail d'implication des acteurs de CAP Nador, les expériences dans autres provinces et au niveau national, et aussi la culture émergente de participation dans autres domaines de la Province (par exemple le comité de suivi environnemental pour la valorisation touristique de la Lagune de Nador). De plus, Fouad Zyadi a noté qu'il existe déjà des initiatives au Maroc pour une gouvernance différente, par exemple : en terme de développement avec la création de l'Agence de l'Oriental, en terme de gestion de l'eau avec les agences de bassin, en terme d'investissement avec les CRI. Par contre, il n'existe pas d'organisme pour la gestion du littoral, c'est pour cela qu'il devrait avoir une agence spécifique.

Par rapport au fonctionnement de la CdL Nador, Latifa Nehnahi, membre de la CdL nationale, constate qu'il faut tenir compte que le plan est élaboré consensuellement et sa mise en œuvre est un engagement moral de ceux qui ont participé. En effet, elle n'aurait pas de pouvoirs pour modifier des programmes des institutions, au contraire, elle visera à trouver une vision plus partagée du littoral, et pour cela il faudrait commencer avec le partage d'information. La CdL n'enlève pas de compétences aux institutions, il s'agit d'une structure consultative où les institutions participent. Il faudrait commencer avec des sujets qui ne sont pas très conflictuels, et il faut reprendre ce qui se fait déjà comme la convention entre la Province et les communes.

On a accordé que la CdL Nador devrait se rencontrer périodiquement et être constituée d'une manière nominative pour aboutir à un groupe solide de travail ; la Province devrait piloter ce groupe

constitué par les administrations provinciales, les collectivités locales, les services et quelques associations. On a aussi rappelé que les membres doivent bien représenter chaque secteur et le territoire concerné par la CdL Nador.

Finalement, quelques intervenants ont montrés leur souci concernant le besoin d'outils efficaces pour implémenter les actions, voire l'application des lois. Le représentant du MATEE considère que les lois devraient être plus importantes dans leur application directe, les décrets d'application ne sont pas toujours nécessaires. L'absence d'un cadre légal ne doit pas être un handicap, au contraire, le plan d'action de GIZC doit s'adapter.

Après une heure et demie de réunion, elle a été conclue en remerciant à tous les participants.



### 3 Perspectives et Conclusions

L'établissement d'une structure de mise en place et de suivi des plans d'actions SMAP III pour la gestion de la zone côtière de la Province de l'Oriental est l'un des garant du bon fonctionnement et de durabilité des projets SMAP III. Dans le cas de la Province de Berkane, le projet El Kala – Moulouya vise à élaborer et fonder un accord du type Contrat d'Espace Littoral, qui s'inspire du Contrat de Baie français. Dans la Province de Nador, la création d'une Cellule Provinciale du Littoral pourrait être une réponse adéquate aux ambitions de gestion et de conservation de la zone côtière. Au niveau national, il existe déjà une structure de promotion et de pilotage de la GIZC, voire une Cellule du Littoral. De plus, des structures décentralisées ont déjà été initiées au sein des deux Provinces (M'diq et d'Essaouira). Pour ces raisons :

- Il semble qu'il soit relativement simple de mettre en place et de faire fonctionner une cellule littorale à l'échelon provincial. Il faut désigner un animateur permanent, définir les partenaires, établir des rendez-vous publics réguliers afin d'évaluer la réussite des engagements ;
- Pour cela il faut un coordinateur et une structure d'aide à la décision ;
- Il faut mettre en place un réseau intra national entre les diverses cellules littorales provinciales. Ainsi, la coordination entre les deux projets SMAP III apparaît comme un antécédent à tenir en compte concernant la coordination entre les différentes cellules du littoral. Par exemple, l'organisation d'un séminaire conjoint pour les deux provinces démontre que ce type d'initiatives est nécessaire et désirable.

Concernant la Cellule du Littoral de Nador, la réunion du 3 juin est vue par le projet comme un pas très positif. En effet, le Province s'est engagé à former et piloter ce groupe que viellera à la mise en place des actions proposées par le projet CAP Nador, qui ont été élaborées à partir de la consultation de toutes les parties prenantes, en formalisant des Mémoires d'Entente (MdE) avec les institutions et organisations provinciales. Ainsi, le projet CAP Nador serait à l'origine de cette structure, pour autant celle-ci aurait toute liberté pour adapter les résultats à des situations concrètes et évolutives, Le gage de réussite de cette structure tient à sa réelle représentativité locale, à sa légitimité vis-à-vis du pouvoir central, et à sa non dépendance des bailleurs de fonds.

Le projet CAP Nador est capable d'appuyer la création de cette structure et faciliter les premières réunions et activités. En effet, il est envisagé de tenir une réunion pour étudier et discuter sur les actions proposés par le projet au niveau des sites pilote et sur le plan provincial, ainsi qu'une formation sur les indicateurs de suivi au profit de la CdL Nador et d'autres acteurs intéressés.



## Remerciements

L'équipe du projet CAP Nador remercie l'ensemble des personnes présentes dans ces événements pour leur disponibilité et leur engagement dans les deux projets SMAP III :

Wahiba Bouchara (Province de Nador), El Houssein Saïdi (Président de la Commune de Boudinar), Hossain Boudilab (Agence Urbaine Nador), Tiouach Amina (Commune de Boudinar), Allal Kaychouh (Municipalité de Bni Ensar, FUED), Mimoun Bahkan (Commune de Arekmane) Abderrahman Altif (Commune de Bni Chiker), Hachemmy Essadite (DPA Nador), Ben Shih Youries (Intérieur/DGCL/DEA), Yassie Zahri (INRH Nador), Benmarek Mouna (SEEE), Lafifa Nehnahi (Direction de l'Aménagement du Territoire), Fouad Zyadi (SEEE/DRC), Nazha Bendaoud (SEEE/DRC/Département de l'Environnement), Salima Denmati (SEEE/Département de l'Environnement/Oujda), Mohamed Charaf (Délégation des pêches Maritimes de Nador), Chafai Alaoui Mouhsim (Délégué du Tourisme), Abdelmonaim Ben Mehdi (DPHUA/Nador), Karimabelaic (Province de Nador), Jaafar Hanafi (FUED), Bouadil Hassane (Commune de Boudinar), Omar Naji (Centre Régional d'Investissement, Nador), et enfin, tous ceux qui ont participé et contribué à la réussite de ces événements.

Nous tenons à remercier particulièrement à l'Assistance Technique de SMAP, représentée par Etienne Baijot, qui a permis la présence des experts français Bernard Kalaora, Catherine Bersani et Yves Henocque.



## Annexes : Présentations du séminaire

- I. «La gouvernance dans la Région Orientale. Un concept et ses applications », par Bernard Kalaora.
- II. « Cellule du Littoral contribution à une gouvernance », par Fouad Zyadi.
- III. « Les processus de décision et de gouvernance dans les territoires littoraux : décider dans un contexte évolutif d'aménagement et de développement, le cas des zones côtières », par Omar Naji.
- IV. « Les dispositifs de gouvernance et la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) », par Catherine Bersani.
- V. « Gouvernance et gestion locale partagée. Approche systémique de la mer et du littoral », par Yves Henocque.
- VI. « Activités de sensibilisation et de concertation du projet SMAPIII/Moulouya », par Abdelhafid Chafi.
- VII. « Projet CAP Nador. Processus de participation et de consultation publique », par Houria Naji.

